

Rendez-vous sur la plateforme Concerto pour avoir plus d'informations sur le projet ainsi que sur la démarche de concertation !

www.projeteolien-paysdauge.fr



Projet éolien du pays d'Auge



Visite du Parc éolien de Coësmes

Le jeudi 25 avril 2019

De 9h à 18h

Livret du participant

Contact :

Eloïse RABIN

eloise.rabin@mazars.fr

06 83 94 86 53



Merci pour votre
participation et à bientôt !



NOTES

Le programme de la journée

9h : Départ vers Coësmes



11h45 : Arrivée à Coësmes

12h : Rencontre avec le Maire



13h : Repas



14h30 : Début de la visite !



15h30 : Retour vers Barou-en-Auge



18h : Arrivée!



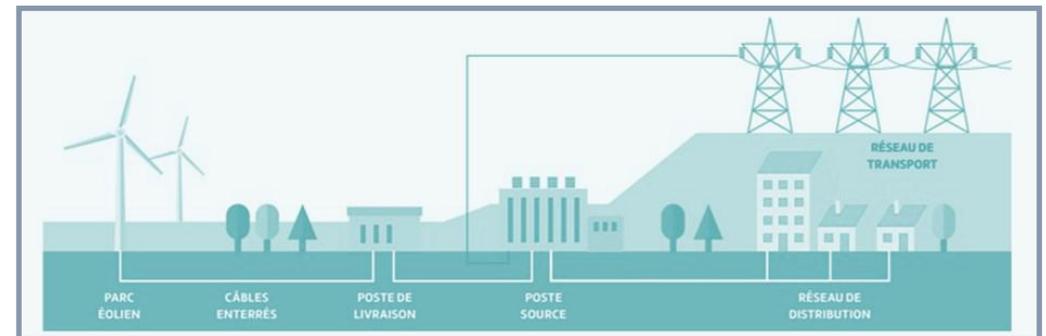
NOTES

QUELQUES RAPPELS :

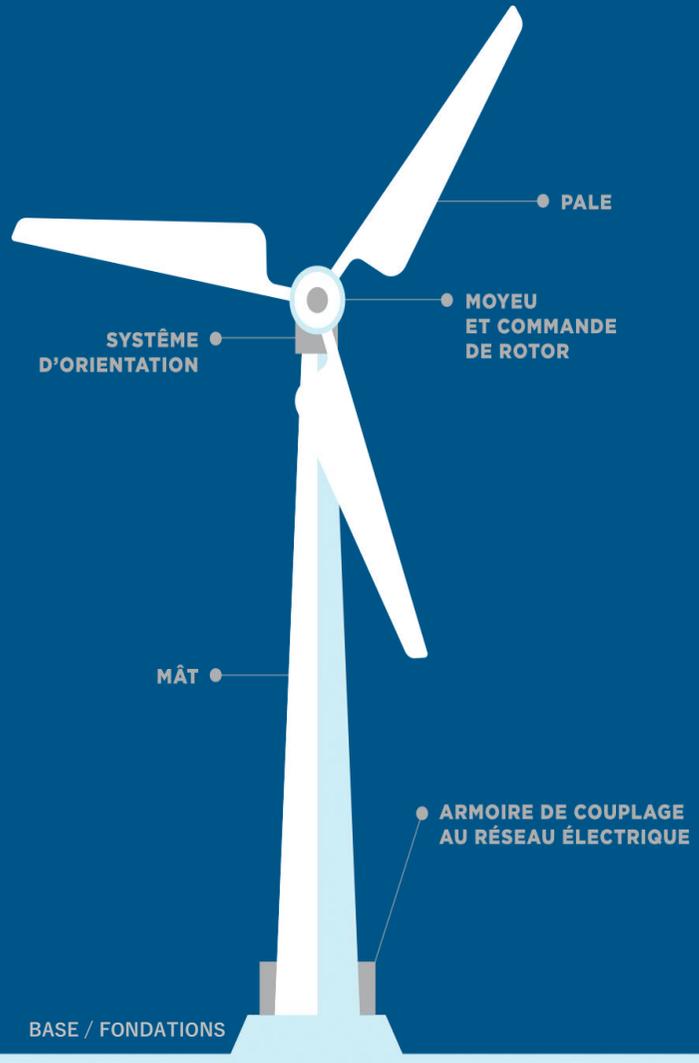
COMMENT FONCTIONNE UNE ÉOLIENNE ?

LES ÉOLIENNES UTILISENT LA FORCE DU VENT POUR LA TRANSFORMER EN ÉLECTRICITÉ.

La machine se compose de **3 pâles** portées par un rotor et installées au sommet d'un **mât vertical**. Cet ensemble est fixé sur une **nacelle** qui abrite un **générateur électrique**. Le vent fait tourner les pâles **entre 8 et 14 tours par minute**. Le générateur transforme l'énergie mécanique ainsi créée en énergie électrique. Celle-ci intègre le réseau public à partir d'un **poste de livraison** puis est acheminée jusqu'à un poste source avant d'être redistribuée en temps réel là où la demande est la plus importante. Selon le **principe du système solidaire**, un équilibre est assuré par RTE et Enedis pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'électricité à tout moment, même si aucune source d'électricité n'existe à proximité. Élever la tension via le poste source permet de diminuer les pertes liées au transport de l'électricité.



LES COMPOSANTES D'UNE ÉOLIENNE



NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



NOTES

LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN

1

Installation de la base vie et création des infrastructures (chemins d'accès, plateforme de grutage)



2

Terrassement pour les fondations



3

Création d'un matelas stabilisé pour les fondations et coulage de la semelle de propreté

4

Mise en place de la cage d'ancrage et du ferrailage puis coulage des fondations



5

Séchage et remblai des fondations

Le parc éolien de Coësmes



6 éoliennes

Mise en service 2018

180 m en bout de pale



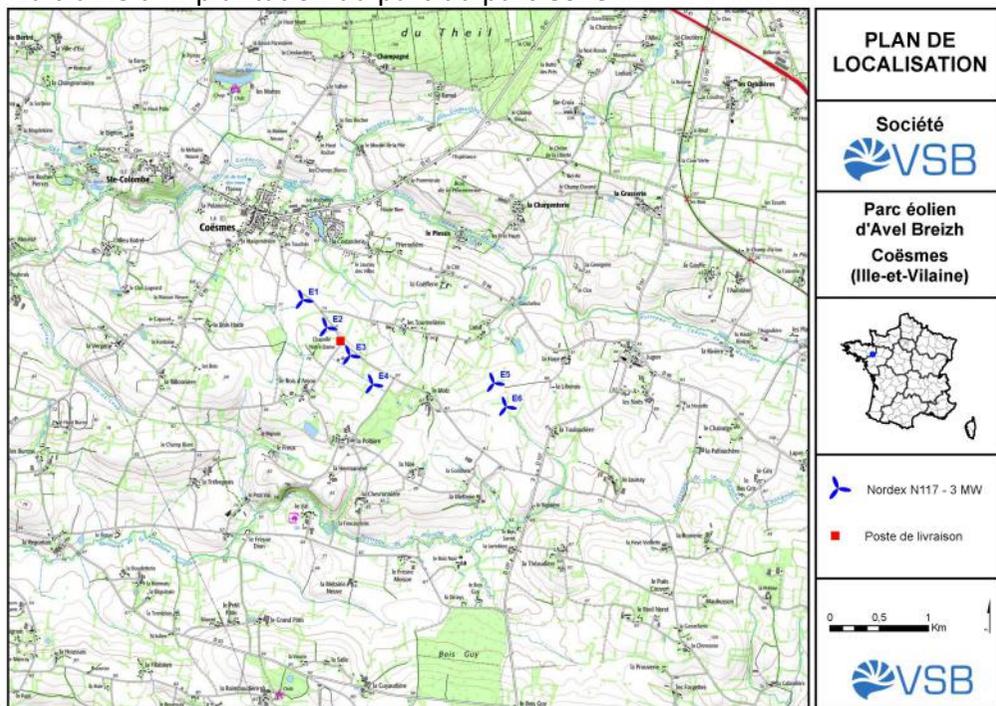
Puissance nominale
totale de 18 000 kW



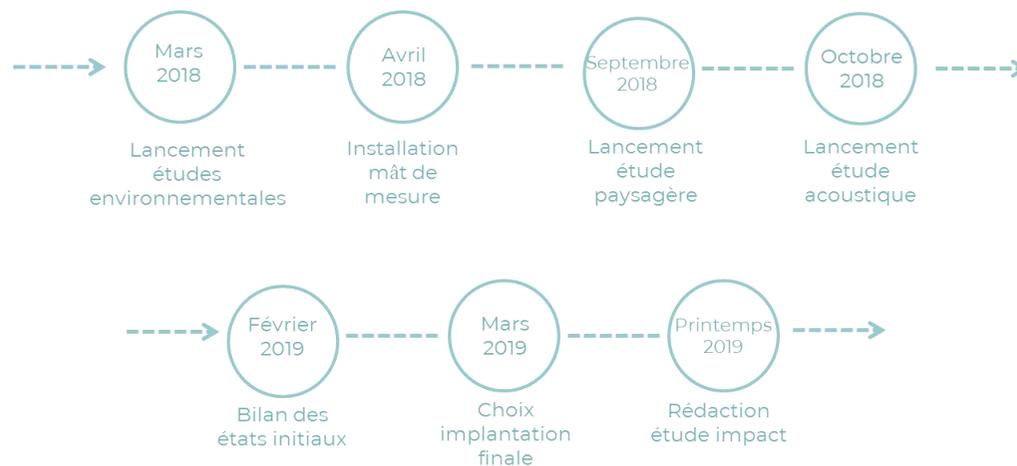
Développeur/opérateur/
propriétaire : VSB Energies Nou-
velles



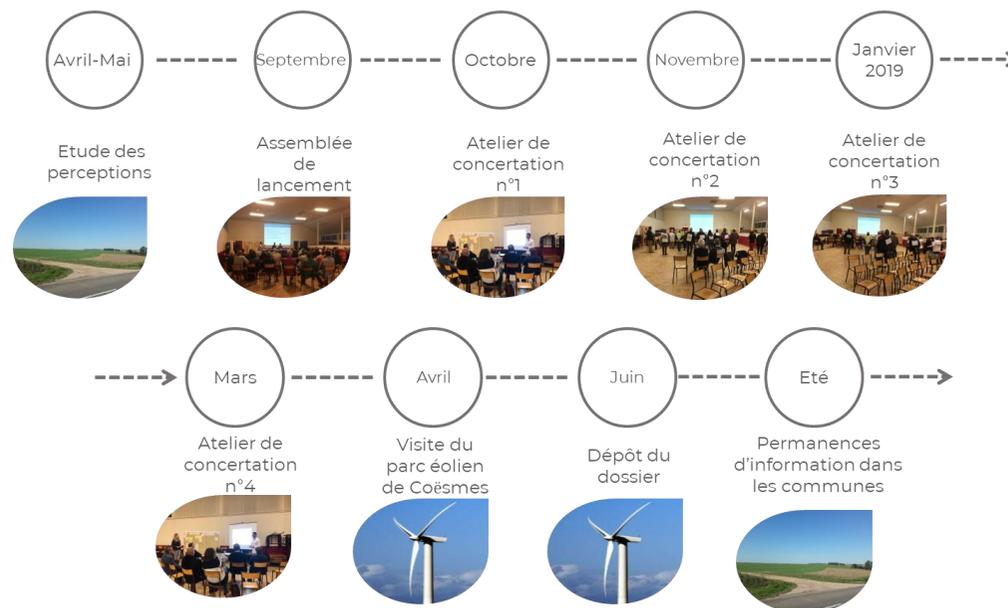
La trame d'implantation du parc du parc éolien :



Le calendrier des études

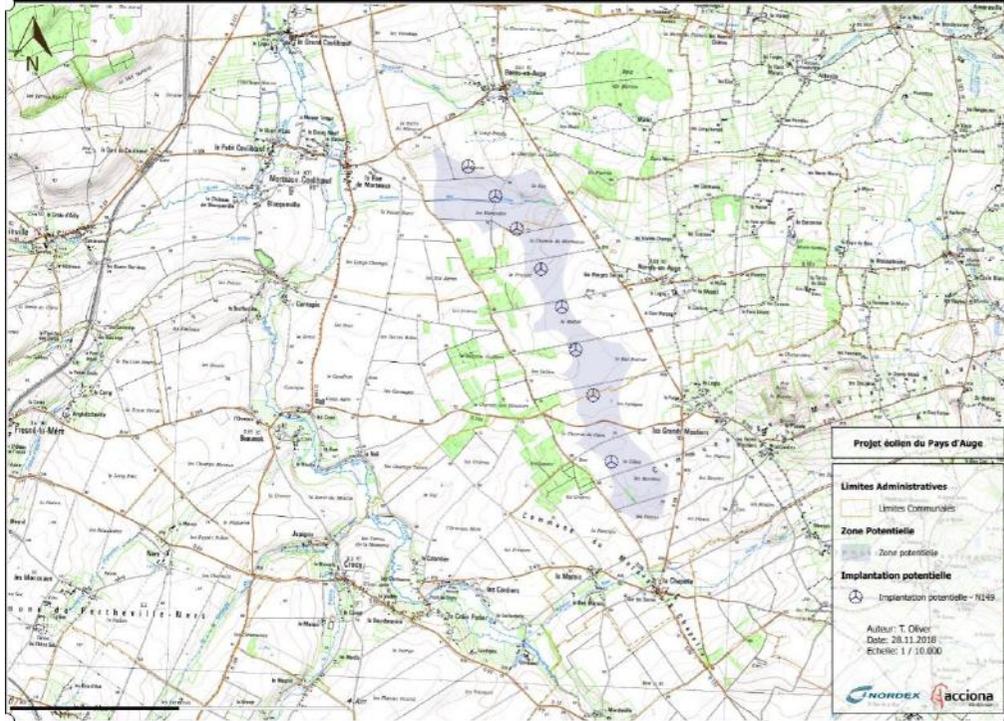


Le calendrier de la concertation



Le projet éolien du Pays d'Auge

3 communes concernées : Barou-en-Auge, Norrey-en-Auge et Les Moutiers-en-Auge



**Nombre
d'éoliennes: 8**



**Hauteur en bout
de pale: 180 m**



**Type d'éolienne:
N149**



**Puissance
du parc: 36 MW**



**Distance minimale
aux habitations: 740m**

Un peu d'histoire :

Il y a plus de dix ans, des agriculteurs de Coësmes, formés en **GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)**, se sont renseignés auprès d'entreprises porteuses de projets éoliens afin d'envisager la mise en place d'une éolienne pour une production électrique auxiliaire sur leur domaine agricole. A l'époque, les porteurs de projets (développeurs) n'avaient pas la volonté de travailler avec des particuliers dans le cadre de partenariats « win-win », les contacts n'ont donc pas abouti.

Puis à partir de 2009, les **Zones de Développement Éolien (ZDE)** ont été mises en œuvre par le gouvernement Fillon. En partant du postulat que créer sa propre ZDE permettait d'être maître de son territoire, la réflexion entre agriculteurs a évolué vers le développement d'un projet éolien de plus grande ampleur. Dix-sept agriculteurs se sont alors regroupés au sein de **l'association « Terre et Vent »**, et se sont rapprochés de **VSB Energies Nouvelles** dont la réputation de développeur de projet fiable et engagé n'était plus à prouver en Ile-et-Vilaine et Loire-Atlantique.

Les deux acteurs se sont alors regroupés pour monter un projet commun selon la répartition des rôles suivante :

- L'association « Terre et Vent » a assuré la communication et la concertation locale, et a participé financièrement au projet
- VSB a fourni son expertise technique et son expérience en développement de projet pour monter le dossier

En juillet 2013, **la demande de permis de construire et ICPE a été déposée pour 6 éoliennes**

N117 (120m de mât pour 180 m de bout de pale) au nom d'**« Avel Breizh »**, société de projet réunissant l'association « Terre et Vent » et VSB. Les autorisations ont été obtenues au 2nd semestre 2014 pour une mise en service du parc à l'été 2018.

Quelle démarche de concertation autour du projet éolien de Coësmes ?

